

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Odeur de complaisance à la visite technique

LA présence dans les rues de Libreville de "cercueils roulants" et voitures qui fument, alors qu'ils sont détenteurs d'une visite technique valable, est la preuve que ce secteur est un grand "malade" dont les autorités devraient enfin s'occuper.

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

C'EST un miracle s'il n'y a pas eu mort d'homme samedi à l'ancienne gare routière. Un camion-remorque roulant dans le sens STFO-ancienne gare routière aurait perdu l'usage de ses freins. Des témoins font état de nombreux véhicules endommagés par le mastodonte, qui a terminé sa course en face de la pharmacie. Si l'on procédait à la vérification des documents afférents à la circulation de ce camion, il est probable qu'il ait été détenteur d'une visite technique en bonne et due forme. Mais quid des conditions de son obtention ? Selon des experts, le contrôle technique est une révision de la mécanique du véhicule nécessitant la vérification d'au moins 123 points de sécurité. À la suite de ces vérifications, le contrôleur remet un document officiel au propriétaire, qui valide ou invalide la circulation de l'automobile.

L'objectif premier du contrôle technique est de limiter, voire d'éviter les effets de l'ancienneté et du mauvais entretien de certains véhicules. Tant cette vétusté entraîne des défaillances mises en cause dans certains accidents de la route.

Ces défaillances sont classées en trois catégories : les défaillances "mineures", qui n'entraînent aucune obligation de réparation pour le propriétaire. Ensuite des défaillances "majeures", qui vont forcer le propriétaire à faire réparer son véhicule et à repasser une contre-visite. La dernière catégorie concerne des défaillances "critiques", qui entraînent l'immobilisation immédiate du véhicule.

De manière succincte, le contrôle porte sur le système de freinage, la direction, l'état

des essieux, des roues, de la suspension, du châssis et accessoires, etc.

Au Gabon, si le contrôle technique a un objectif sécuritaire sur le papier, il n'en est rien dans les faits. Que l'on soit à Auto Bilan Agréé ou à Gabon Autosur, les deux opérateurs chargés de délivrer le macaron autorisant la circulation des véhicules, il est difficile de convaincre que les contrôles se passent correctement. Au sein de ces entités, qui se rejettent la responsabilité de ce phénomène, des visites techniques de complaisance sont quotidiennement délivrées aux automobilistes.

Le phénomène est visible, par exemple, à la Sorbonne et à l'ancienne gare routière, où le fameux document est offert sans le véhicule. C'est-à-dire sans l'avoir vu et fait passer sur le plateau technique, pour en déceler les éventuelles pannes. Encore faut-il que les centres disposent de tous les équipements permettant d'expertiser les véhicules légers et les poids lourds.

Tenez, à Auto Bilan Agréé par exemple, il nous a été donné de constater, lundi 23 décembre dernier, que l'heure était encore à l'installation de certains maté-



Photo : Olivier Ndembi

Selon des données de Gabon Autosur, seuls 10% des automobilistes acceptent de soumettre effectivement leurs véhicules au contrôle technique.

riels. Un seul banc de contrôle sur les deux était fonctionnel, nous a fait savoir le responsable Territoire, Gaël Minkang.

Ici, tout comme à Gabon Autosur, où nous avons rencontré Fabrice Guidat et Arsène Mouyeye Painson, respectivement directeur général et directeur des relations extérieures, on pense que le fait d'avoir ouvert le contrôle technique à la concurrence n'aurait pas été une mauvaise chose si l'administration jouait pleinement sa partition par un arbitrage dénué de tout soupçon de favoritisme.

Autrement dit, explique-t-on, lorsqu'un opérateur dit vouloir respecter la procédure pour le contrôle des véhicules, il constate que les usagers préfèrent se tourner vers son concurrent qui, lui, serait plus enclin à faire son chiffre d'affaires que d'œuvrer à la prévention des accidents.

Une ligne de défense commune aux deux structures, qui ont alors mis de côté le volet sécuritaire de leur activité pour se faire de l'argent, via la délivrance des visites techniques à tout-va. Contacté, le directeur géné-

ral des Transports terrestres, Anatole Kabounou Onkoni, affirme que cette pratique est bien connue de ses services : "Effectivement, nous sommes au courant des visites de complaisance (...)". Mais tout serait mis en œuvre pour y remédier. Selon lui, l'une des solutions urgentes serait d'affecter un représentant de ses services dans les centres de Gabon Autosur et Auto Bilan Agréé, où sa tutelle l'aurait instruit de diligenter une inspection "car, nous mettons un point d'honneur à la qualité de la visite technique (...)".

Les obstacles à la conformité

ON
Libreville/Gabon

À côté de la complaisance constatée dans la délivrance de la visite technique, et pour laquelle la responsabilité de l'administration est engagée, du fait de sa désinvolture, il y aurait plus de 80 % d'automobilistes qui rechigneraient à se plier à cette exigence... sécuritaire.

En cause, d'abord le manque de sensibilisation permanente par les services compétents aux dangers liés à cette négligence. Ensuite, le mauvais état du réseau routier national, qui fait que même un véhicule fraîchement sorti de l'usine et circulant seulement depuis une semaine à Libreville, n'offrirait aucune garantie de ne présenter aucune anomalie en passant sur un banc de contrôle. En

outre, la demi-heure consacrée à l'inspection du véhicule apparaît comme une véritable perte de temps et un manque à gagner. Singulièrement pour les transporteurs en commun, les taximen notamment qui, moyennant une petite "motivation" discrètement versée aux contrôleurs, obtiennent leur macaron en cinq ou dix minutes.

Du coup, la visite technique est

un document qui n'est plus utile que pour servir de paravent contre les contrôles de police et de gendarmerie, le défaut de présentation de ce document donnant lieu au paiement d'amendes au Trésor public. Même si, à ce niveau, tout se termine toujours par un "arrangement à l'amiable" entre le conducteur et le fonctionnaire en uniforme, ... à l'abri des regards indiscrets.